



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 22 juin 2022 - 19H00

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du 22 juin 2022 à 19h00 en demandant de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 29 membres sont présents et 11 sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente soumet l'ordre du jour à l'adoption. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. La présidente soumet le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 à l'approbation.

Le procès-verbal du 13 avril 2022 est accepté à l'unanimité.

4. Communication de la Présidence

La présidente se déclare ravie que le Conseil puisse enfin se retrouver devant un repas prévu à l'issue du Conseil.

Elle rappelle aux conseillers membres de commissions de donner les heures de travail à la secrétaire et de rendre les rapports aussi rapidement que possible.

Elle informe également que le prochain Conseil communal devrait se dérouler normalement le mercredi 7 décembre à 19h00, car un repas est prévu après la séance.

5. Préavis municipal n° 06/22 Comptes 2021

6. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 06/22

La présidente donne la parole à M.K. Khan qui donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière relève qu'il est particulièrement difficile d'établir un budget, vu que les divers montants facturés par le canton dans le cadre de la péréquation ou de la facture sociale ainsi que les fluctuations importantes des rentrées fiscales rendent cet exercice particulièrement compliqué. Elle félicite également la démarche de l'administration communale quant à la facturation des procédures d'obtention de permis de construire qui implique du temps et une charge de travail excessive à ses employés. Enfin, la commission s'est penchée sur la question des rétributions des membres de la Municipalité. Il ne s'agit pas d'inciter une baisse des rétributions mais la commission estime que le système actuel est potentiellement trop rigide et ne reflète peut-être pas assez équitablement la contribution et la disponibilité de chaque membre de la Municipalité. Aussi elle invite cette dernière à repenser de manière collégiale de nouvelles méthodes de rétribution induisant plus d'équité quant au temps et au travail que chaque municipal doit et peut consacrer au bon fonctionnement de l'administration.

La présidente remercie la Commission de gestion et ouvre la discussion.

Comme personne ne demande la parole, la présidente soumet le préavis 06/22 au vote.

Le préavis 06/22 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 05/22 Arrêté d'imposition 2023

8. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 05/22

La présidente donne la parole à M. D. Noirat qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Cette dernière souligne que comme chaque année, il est compliqué de fixer le centime communal alors que les chiffres principaux du budget sont loin d'être connus. Au vu des résultats 2021 et de la trésorerie à disposition de la commune, la Commission recommande de maintenir pour 2023 le centime communal à 58% de l'impôt cantonal de base.

La présidente remercie la Commission des finances et ouvre la discussion.

M.R. Rondi pose la question si la Municipalité a fait des projections avec une diminution de la valeur du centime pour décider du maintien à 58 %. Y a-t-il eu une réflexion quant à une éventuelle baisse notamment pour soutenir le citoyen pour faire face à l'augmentation de l'inflation?

M.A. Barraud explique que chaque année la même question se pose. Cela fait un certain nombre d'années que le centime est fixé à 58. L'impact d'une baisse de 2 voire 3 centimes est presque dérisoire au niveau des particuliers, même si les entreprises en profitent un petit peu. Il donne l'exemple de la personne qui paie 2'000 francs d'impôts. Elle en gagnera 20 francs. Par contre, il y aura moins de rentrées fiscales et il n'y aura pas de répercussion équivalente sur ce qu'on paiera au canton. On se rend compte qu'il y a très peu d'influence, si ce n'est de perdre du cash ou d'en gagner. La Municipalité n'est pas opposée à un amendement pour baisser l'impôt à 56, ou à 54 centimes, mais la commune est actuellement dans un processus où elle rembourse ses emprunts. Le syndic poursuit que la Municipalité a toujours estimé qu'une baisse de quelques centimes d'impôts a de l'influence sur le cash qui est le vrai paramètre dans la gestion de la finance communale. Et de terminer qu'il est du pouvoir du Conseil de fixer le centime communal, même si à ses yeux ce n'est pas très déterminant pour le citoyen.

Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis 05/22 au vote. Le Conseil passe au vote.

Le préavis 05/22 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal 04/22 Demande de crédit de construction CHF. 1'400'000.000 pour l'agrandissement et la transformation des locaux administratifs – création de deux appartements

10. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 04/22

La présidente donne la parole à M. Cl. Cela qui donne lecture du rapport. Il conclut qu'au vu de la situation financière de la commune à fin 2021, et sachant que les prix seront bloqués et contractualisés avec les entreprises, la Commission recommande d'accorder à la Municipalité le crédit sollicité, d'autoriser la Municipalité à emprunter si nécessaire la somme de Chf. 1'400'000.00, montant inclus dans le plafond d'investissement et d'effectuer un amortissement sur 30 ans. La présidente remercie la commission.

11. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 04/22

La présidente donne la parole à Mme. R. Tyrell qui donne lecture du rapport. Elle conclut que la commission recommande d'approuver le préavis 04/22.

M. Fr. Bouvier demande si les montants incluent également l'augmentation des prix des matériaux, imaginant qu'il va y avoir des plus-values.

La municipale Mme. Ch. Michel indique que ces montants sont calculés sur 67% des soumissions rentrées. Il n'y aura pas d'augmentation si le Conseil accepte le préavis.

M.D. Trombatore s'interroge si les appartements seront loués ou vendus.

Mme. Ch. Michel explique que la commune n'a pas le droit de vendre ces appartements comme ils sont en zone d'utilité publique. Ils seront loués pour les employés communaux prioritairement.

M.B.Vanderstraeten demande quel sera le loyer de ces appartements.

Mme. Ch. Michel pense que ce sera entre 20 et 21 fr/m² Des loyers corrects par rapport à ceux qui sont pratiqués pour les bâtiments de la poste ou de la maison communale.

Un conseiller se demande quelles sont les variations possibles sur le coût total de Chf.1'400'000.00.

Mme. Ch. Michel explique que les prix sont calculés sur 67% des soumissions rentrées, lesquels vont être bloqués pour autant que le Conseil accepte le préavis. Cela donnera la possibilité de contacter l'architecte, qui confirmera le mandat aux entreprises.

Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis 04/22 au vote

Le préavis 04/22 est accepté à l'unanimité.

12. Nomination du Président du Conseil communal

La présidente passe la parole au vice-président M. R. Rondi. Ce dernier procède à la nomination du président du Conseil communal. Il propose de réélire Mme. B. Girardin Häsler. Il demande si un conseiller a une autre proposition. M. R. Rondi propose de procéder au vote. Madame Br. Girardin Häsler est élue présidente du Conseil communal par acclamation pour l'année 2022-2023 à l'unanimité.

Mme. Br. Girardin Häsler remercie les conseillers pour leur confiance.

13 Nomination du Vice-président du Conseil communal

La présidente interroge si quelqu'un s'annonce. Comme tel n'est pas le cas, la présidente propose que M. R. Rondi soit réélu, ce que ce dernier accepte. M. R. Rondi est élu par acclamation pour l'année 2022-2023.

14. Nomination de deux scrutateurs

La présidente interroge si des conseillers s'annoncent. Comme tel n'est pas le cas, Mme. Fr. Wermeille absente lors du Conseil est d'accord de se représenter et Mme. St. Baudet accepte de se représenter. Mme. Fr. Wermeille et Mme. S. Baudet sont élues par acclamation pour l'année 2022-2023.

15. Nomination de deux scrutateurs suppléants

La présidente interroge si des conseillers s'annoncent. Comme tel n'est pas le cas, M. Fr. Bouvier et M. A. Rotach acceptent de se représenter. Tous deux sont élus par acclamation pour l'année 2022-2023.

16. Nomination d'un nouveau délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon

La présidente demande si un conseiller s'annonce.
Mme. M. Aristeguieta Alvarez accepte de se présenter.
Mme. M. Aristeguieta Alvarez est élue par acclamation en tant que déléguée au Conseil intercommunal de région de Nyon.
Un suppléant doit être élu.
M. D. Tromabatore accepte de se présenter et est élu par acclamation en tant que suppléant au Conseil intercommunal de région de Nyon.

17 Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon.)

M. St. Aebischer, délégué à l'APEJ, informe que les conseillers délégués se sont réunis le 11 mai pour trois séances. Tout d'abord pour la dernière séance de l'ASCOT. Les comptes se sont élevés à 10,5 millions de francs, c'est-à-dire moins 10% au budget. Une diminution due notamment à l'annulation des sorties à cause de la pandémie. Le préavis relatif aux comptes a été accepté à l'unanimité. Cette séance s'est terminée par la dissolution de l'ASCOT. Durant la dernière séance de l'AJET, plusieurs sujets ont été abordés. Il en est ressorti une baisse de 20% des charges pour les communes par rapport au budget, ceci grâce aux subventions fédérales, ainsi que des dons, des aides et la participation des parents. Il a été noté que les comptes sont en baisse, à l'exception de ceux des Coppalines, ceci dû au loyer et aux subventions du canton (FAJE, Fondation pour l'accueil de jour des enfants). Et de rappeler que le nombre d'UAPE et de crèches est en augmentation, mais ne coûte pas plus cher aux communes. L'accueil familial de jour (AME) coûte plus cher aux parents et aux communes, puisqu'il n'est pas considéré comme professionnel, l'Etat subventionne donc moins. La séance s'est terminée par la dissolution de l'AJET. Ces deux entités sont regroupées sous l'appellation de l'APEJ. Et enfin, cette dernière séance a débuté avec la présentation d'une étude (2018-2019) de prévention des besoins en infrastructures scolaires et parascolaires en Terre Sainte pour les années futures (2020-2040). Une étude

démographique a été faite. 16 à 17% de la population sont des écoliers, mais certains vont en école privée, d'ici 20 ans, il est prévu une augmentation de 23 % et de 14 % pour les 20 années suivantes. A noter que la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a accéléré les constructions et il faut donc anticiper cette nouvelle population de nos villages. La priorité du Comité de direction de l'AJET est de profiter des infrastructures existantes et de laisser le plus possible les élèves de 1-4P dans leur village. Malgré les suggestions du canton, les 5-6P ne devraient pas non plus être regroupés dans un seul endroit en Terre Sainte. Ce dernier a planifié la création de pôles en séparant les villages géographiquement permettant ainsi de ne pas transporter les élèves sur de longues distances. Chavannes-de-Bogis se retrouve dans le pôle ouest avec Bogis-Bossey. Suite à cette planification, le besoin en salles de classes, de gym, d'appui ou en accueil de jour devient plus clair et le plan d'investissement est en discussion. Pour notre village, rien n'est nécessaire à ce jour. Autre point discuté, le préavis pour l'adhésion à la CCT a été accepté, dans le but d'harmoniser les conditions de travail d'un secteur et de recevoir les subventions. Enfin, les affichages numériques frontaux entreront bientôt dans toutes les classes. Les coûts sont pour les communes, le canton se charge des tablettes et bornes WIFI. L'installation se fera par école entre cet été et l'été 2023. Et un dernier point, il s'agit des frais administratifs qui étaient à charge des parents à hauteur de 100 francs par année. Cela a été aboli. Maintenant, les repas coûteront 7,40 francs, dont 3 francs offerts par l'APEJ et un montant de 25 francs de frais de licence (badge avec un email si l'enfant ne s'est pas présenté lors du repas de midi), 0,50 francs de frais de surveillance et 2 francs supplémentaire si l'enfant ne s'est pas annoncé pour venir se restaurer.

Délégué aux SITSE, M.B. Vanderstraten, informe les conseillers que les membres se sont réunis le 9 juin. Un premier Conseil en présence de Claude Hilfiker de Mies, président du Comité de direction. Six préavis, dont les comptes 2022, ont été votés et acceptés à l'unanimité.

Déléguée au Conseil intercommunal de Région de Nyon, Mme M. Aristeguieta Alvarez indique que ce dernier se réunira le 23 juin à Chavannes-de-Bogis. Le Conseil sera informé lors de la prochaine séance.

18. Communications de la Municipalité

M. A. Barraud enchaîne avec le Conseil intercommunal de Région de Nyon. Il se déroulera comme annoncé le 23 juin à Chavannes-de-Bogis, qui se lance pour une première fois dans l'organisation d'un conseil à 120 personnes.

Il rappelle les dates du Conseil communal. A priori il n'y aura pas de Conseil d'ici au 7 décembre 2022.

Et de rappeler que la manifestation de la fête nationale se déroulera à Chavannes le dimanche 31 juillet. Le programme parviendra par le biais d'un tout-ménage aux habitants. Il donne une information pour la Commission ad hoc du Pacom que la Municipalité a rencontré récemment. Les documents sont à disposition des membres de la Commission. Il ajoute que la Municipalité remercie le Conseil pour sa confiance témoignée sur les comptes et prend note des éléments de la Commission de gestion pour voir ce qui peut être mis en place.

Mme. Ch. Michel donne l'information que l'épicerie postale est à nouveau ouverte et invite les conseillers à y aller. Elle est tenue par deux jeunes producteurs de Bogis-Bossey, Richard Bourguignon et Yonnel Widmer

M. St. Borella informe que les incivilités et la criminalité sur la commune sont plutôt en baisse. Par contre, deux choses ont augmenté récemment, les vols à l'étalage et de plus en plus de cambriolages sans effraction. La gendarmerie rappelle qu'il faut toujours tout fermer, même pour quelques minutes.

Un autre rappel, les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur le territoire communal (indiqué dans le règlement communal). Les agents de sécurité sont à même de verbaliser si les chiens se promènent non attachés. Il y a eu pas mal de dégâts dans les champs.

Une bonne nouvelle concernant la cybercriminalité qui a baissé sur les cinq premiers mois de cette année.

M. B. Schopfer revient sur la problématique des chiens. Beaucoup de maîtres tiennent leur chien en laisse, par contre ils ne ramassent pas les crottes. M. St. Borella explique qu'avec le problème des salissures, il faut être là au bon moment. Mais cela fait partie du règlement communal et c'est amendable. M. St. Aebischer indique que la table de ping-pong a été fissurée. Mme. Ch. Michel explique qu'elle va être remplacée et déplacée, la Municipalité attendait le résultat du préavis 04/22. Cela sera fait incessamment.

M. Fr. Bouvier pose la question concernant les crottins de cheval et si le manège est censé les nettoyer. Selon Mme. Ch. Michel, à sa connaissance le manège n'a pas l'obligation de le faire.

19. Propositions individuelles

M. B. Schopfer imagine que suite aux différents projets de construction dans la commune, le nombre d'enfants va augmenter. La Municipalité a-t-elle anticipé avec un agrandissement de l'école si besoin ? M. J. Tendon indique que l'étude mandatée par l'APEJ, dont le rapport a été cité par M. St. Aebischer, montre qu'il n'y a rien à construire, ni de locaux à prévoir pour Chavannes-de-Bogis. A la question de savoir si le nombre d'enfants ne va pas augmenter de manière drastique, M. J. Tendon souligne que même s'il n'est pas dans le secret des chiffres, le directeur du collège secondaire de Terre Sainte M. Gschwind a annoncé qu'il y aura le même nombre de classes et pas de grande augmentation significative. Et de conclure qu'il tiendra le Conseil informé dès qu'il sera en possession de nouveaux chiffres.

M.A. Barraud ajoute qu'il y a une typologie des habitants que l'on ne connaît pas.

M. B. Vanderstraeten rebondit sur l'étude du rapport et se préoccupe du manque de places à l'UAPE. M. J. Tendon ajoute avoir appris mardi 21 juin par la directrice de l'APEJ qu'il y aurait une situation tendue à Chavannes-de-Bogis, Commugny et un peu à Coppet. Et à Chavannes-de-Bogis, il y aura effectivement situation tendue pour 10 à 12 cas où les parents n'obtiendront peut-être pas ce qu'ils ont demandé au niveau de l'UAPE. A la question de Mme. St. Baudet de savoir ce qu'est une situation tendue, M. J. Tendon explique qu'il faut trouver une solution pour ces parents. Par exemple, à Chavannes-de-Bogis, il existe des AMF (accueil en milieu familial).

M.B. Schopfer s'interroge si la Municipalité a prévu de rajeunir la déchetterie et a-t-elle fait une estimation du coût ? M. M. Müller indique que la Municipalité planche sur le sujet et sa volonté est de l'agrandir tout comme la modifier afin que les habitants n'aient plus à monter des marches mais plutôt à déverser. Il va y avoir des travaux lourds. Tout d'abord le canton doit accepter les demandes, à savoir l'agrandissement. On fera avec ce qu'il nous dira mais on va se battre pour obtenir ce que l'on veut, notre objectif étant de l'augmenter d'un tiers, enterrer les bennes, moderniser. Il complète avoir d'excellents contacts avec le syndic de Bogis-Bossey qui est d'accord d'envisager les modifications. Première nouvelle, les heures d'ouverture seront plus importantes dès le 1^{er} septembre.

M. A. Barraud se réjouit de pouvoir enfin accueillir les conseillers pour un repas, géré par Paulo et José. Il remercie tous les conseillers et leur souhaite un bon été.

La présidente remercie le Conseil pour sa confiance et lève la séance à 20h00.



La présidente
Brigitte GIRARDIN HÄSLER

La secrétaire
Marie-Laure BIANCONCINI

Chavannes-de-Bogis, juin 2022

Points ouverts

23.6.2021	K. Meyer	Installation borne électrique chargement voitures
23.06.2021	M. Köhli	réaménagement chemin de la Versoix
06.10.2021	R. Luquiens	Installation poubelle chiens chemin de la Barbire